

# Changements dans les rémunérations à la RTBF

CONTRAT DE GESTION Les députés ont entendu une dernière fois Jean-Paul Philippot

- Une occasion pour l'administrateur général du service public de réagir aux nombreuses critiques livrées ces derniers mois aux parlementaires.
- Les députés doivent désormais établir une liste de recommandations à l'adresse du ministre des Médias, Jean-Claude Marcourt.

Le patron de la RTBF, Jean-Paul Philippot, est sportif. Heureusement. Il fallait avoir de l'énergie pour répondre, pendant près de quatre heures, aux questions des députés de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils l'interrogeaient pour la troisième fois dans le cadre de l'élaboration du contrat de gestion du média public pour les cinq ans à venir (2018-2022).

Les députés ont profité de

l'occasion pour faire réagir Jean-Paul Philippot sur les différentes interpellations qui leur avaient été adressées par les représentants de tous les secteurs qui travaillent avec la RTBF. Ses concurrents aussi.

Si beaucoup de questions trouvaient déjà leur réponse dans la première présentation que Jean-Paul Philippot avait faite au printemps, on a quand même appris quelques détails sur le futur de l'entreprise pu-

blique.

L'audition lui a aussi permis de revenir sur les relations tendues avec les éditeurs de presse. Jean-Paul Philippot plaide pour une collaboration harmonieuse à l'heure où l'ennemi s'appelle plutôt Netflix, Facebook ou encore TF1.

La suite est désormais dans les mains des députés. Ils doivent établir une liste de recommandations à l'adresse du ministre des Médias, Jean-Claude Mar-

court (PS). Cela ne devrait pas être fait avant la fin de l'année, ce qui implique une reconduction automatique du contrat de gestion en 2018. Dès qu'un accord sera obtenu entre le ministre et la RTBF, le nouveau contrat de gestion pourra entrer en vigueur immédiatement. ■

MAXIME BIERMÉ

## SALAIRE

### Pas plus que le patron

Publifin est toujours dans les esprits, la transparence reste à l'agenda. Interrogé sur le fait que certains membres du comité de direction de la RTBF avaient des salaires plus élevés que l'administrateur général, Jean-Paul Philippot a dit que cela ne le dérangeait pas personnellement. À ses côtés, le président du conseil d'administration a annoncé qu'il avait été décidé, lundi, qu'à l'avenir, plus aucun contrat n'offrirait la possibilité de gagner un salaire supérieur à celui du patron de la RTBF.

Si les députés décident d'obliger à la publication des montants des salaires dans le rapport annuel, une idée qui est sur la table, Philippot ne s'y opposera pas. Il juge cependant qu'il s'agit d'une mauvaise idée dans l'écosystème particulier et très concurrentiel des médias en Belgique.

M.BMÉ

## GESTION

### L'information à part

Vendredi, le Conseil d'administration de la RTBF se réunira pour débattre de la nouvelle organisation du média public. On le sait, il sera désormais divisé en deux pôles. L'un chargé de la production, l'autre de l'édition et des contenus. La société des journalistes de la RTBF s'était inquiétée de la place de l'information au sein de cette structure. « Elle aura une place à part », a expliqué Jean-Paul Philippot. *Les journalistes seront sous la responsabilité du directeur de l'info qui répondra directement à l'administrateur général. Evidemment, il y aura des responsables d'unité sectorielle. Ce ne sont pas les journalistes qui vont décider que le JT va commencer à 18h15 ou à 20h30. Leur indépendance sera par contre garantie.* »

M.BMÉ

## TF1

### 5 millions de pertes en 2018

Interrogé sur l'impact de l'arrivée de TF1 sur le marché publicitaire belge en septembre dernier, Jean-Paul Philippot a estimé que le manque à gagner pour la RTBF s'élèverait à cinq millions d'euros en 2018. Au printemps, la RTBF l'avait estimé à 15 millions. Cela représente tout de même cinquante équivalents temps plein mais Philippot a assuré qu'il ne toucherait pas à l'emploi. « L'équation est compliquée et l'impact important. On va prendre des nouvelles mesures en interne et tirer parti de nos atouts pour amortir ce nouveau risque. On l'avait pris en compte dans notre plan stratégique décidé en décembre 2016 mais il est fondé sur la stabilité de nos moyens publics. » Il a rappelé qu'il souhaitait la mise en place d'un mécanisme de compensation sans en préciser les contours.

M.BMÉ

# PRODUCTION

## **Allouer du personnel, pas le réduire**

Sur la question de la collaboration avec des producteurs indépendants, externes à la RTBF, Jean-Paul Philippot s'est dit ouvert à la réflexion de fixer un pourcentage du chiffre d'affaires qui y serait consacré. « *Il faudrait partir d'une photographie de la situation actuelle puis créer des paliers qui soient soutenables.* » Il souhaite aller plus loin dans ce qu'il appelle la co-entreprise. Concrètement, la RTBF pourrait mettre à disposition des collaborateurs et des moyens techniques au service de producteurs indépendants dans le cadre de projets communs. Il se base sur le modèle actuel du Fonds pour les séries belges. Avec une condition : garder une stabilité de l'emploi sous peine de créer des tensions en interne.

M.BMÉ

# PRESSE

## **« On perd du temps »**

Jean-Paul Philippot s'est dit « *perplexe* » face aux propos des éditeurs de presse auditionnés par les députés au printemps. « *Nous perdons une énergie hallucinante et un temps infini à se tromper d'adversaire.* » Il propose de s'allier plutôt que de se disputer face aux géants du web qui captent aujourd'hui la majorité des revenus publicitaires en ligne. « *Les éditeurs nous demandent de réduire nos articles à 400 signes. Cela ne marche que pour résumer la pensée de Donald Trump...* » Philippot propose plutôt une longueur de 2.000 signes. Autre signe de bonne volonté, des liens vers les sites des journaux belges seront proposés et actualisés plusieurs fois par jour sur celui de la RTBF. Il a aussi rappelé que des synergies existent comme l'opération « *Noir-Jaune-Blues* », avec *Le Soir*.

M.BMÉ